

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 19

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

DESIGNATION DES
REPRESENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS
COMMUNAUX

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(C.C.A.S)

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200719-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif administré par un conseil d'administration dont les règles de composition et de fonctionnement sont fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil d'Administration comprend le Maire qui en est le président et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes, non membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Il vous est proposé de fixer, outre le Maire, Président de droit, à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration, dont 6 membres élus par le Conseil Municipal, et 6 membres nommés par le Maire.

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il y a lieu également de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal qui siègeront au sein du Conseil d'administration de cet établissement. Cette désignation a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal :

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjointes en date des 4 juillet et 15 juillet 2020,

Vu les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 123-4 à L 123-6 et R 123-7 à R 123-13,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer comme suit la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 6 le nombre de membres nommés par le Maire ;

Procède à l'élection des membres qui représenteront le Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire propose au titre du Groupe 1 :

Madame Pascale GUIROU

Madame Andrée SAMAT

Monsieur Bruno BAIXE

Madame Christine ORSINI

Madame Astrid MANOUKIAN

Font acte de candidature pour le Groupe 2 :

Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI

Monsieur Yvan MAUBE

Madame Béatrice AIELLO

Monsieur Alain BERARD

Monsieur Dominique HOCQUET

Madame Corinne ROCHE-SANNA

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200719-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Quotient électoral (QE) : 31 (Suffrages Exprimés) : 6 (nombre de sièges à pourvoir) = 5,116

Nombre de sièges obtenus pour chaque groupe :

Groupe 1 : 25 (nombre de voix) : 5,116 QE = 4,886 soit :
4 sièges à la représentation proportionnelle
1 siège au plus fort reste

Groupe 2 : 6 (nombre de voix) : 5,116 QE = 1,172 soit :
1 siège à la représentation proportionnelle

En conséquence, sont proclamés élus pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS, **outre le Maire qui en est président de droit :**

- 1. Madame Pascale GUIROU**
- 2. Madame Andrée SAMAT**
- 3. Monsieur Bruno BAIXE**
- 4. Madame Christine ORSINI**
- 5. Madame Astrid MANOUKIAN**
- 6. Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI**

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY